

## Obtenez / Rechargez votre carte OÙRA! Comment faire?

Madame, Monsieur,

Vous voyagez régulièrement ou occasionnellement sur les lignes du réseau Saônibus, et nous vous remercions de votre confiance. La carte OÙRA! est une carte personnalisée. Vous pourrez charger sur cette carte vos titres 10 trajets ou vos abonnements mensuels Saônibus. Votre carte OÙRA! devra être validée à chaque montée dans un véhicule Saônibus.

### ↳ Votre Carte OÙRA! est :

- + **Simple** : vous pouvez charger vos titres de transport pour Saônibus, TER, et tous les autres réseaux de transports partenaires sur la même carte (liste des réseaux disponible sur [www.oura.com](http://www.oura.com))
- + **Souple** : vous pouvez charger plusieurs titres Saônibus sur la carte, le titre le plus avantageux pour vous sera utilisé en priorité (abonnement, titre 10 trajets...)
- + **Sûre** : en cas de perte ou de vol, vous pourrez demander un duplicata de la carte, et récupérer vos titres de transports.

### ↳ Vous ne possédez pas encore de carte OÙRA! :

Afin que nous puissions établir votre carte, merci de retourner par courrier le formulaire qui se trouve au verso de ce document à l'attention de :

**TRANSDEV RHÔNE-ALPES : 340, Rue Ampère - 69730 GENAY.**

Le formulaire doit être accompagné obligatoirement d'une photo, du règlement par chèque du montant de votre titre de transport et des frais de dossier, ainsi que des éventuels justificatifs et d'une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse.

Votre carte OÙRA ! sera envoyée à votre domicile par courrier, chargée avec le titre de transport que vous aurez choisi. **L'établissement de votre carte OÙRA! coûte 5 €.**



### ↳ Vous possédez déjà une carte OÙRA! :

Vous pouvez charger votre carte OÙRA! avec les titres de transport Saônibus auprès de :

- La Communauté de Commune Dombes Saône Vallée : 627, route de Jassans – 01600 Trévoux
- Au centre Transdev Rhône-Alpes : 340, rue Ampère – 69730 Genay
- Des autres points de vente Saônibus équipés  
(liste complète disponible sur [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr) et [www.transdev-rai.fr](http://www.transdev-rai.fr) rubrique Saônibus)

Vous pouvez également nous retourner par courrier le **formulaire qui se trouve au verso de ce document** à l'attention de **TRANSDEV RHÔNE-ALPES : 340, Rue Ampère - 69730 GENAY.**

Le formulaire doit être **accompagné obligatoirement du règlement par chèque** du montant de votre titre de transport et des **éventuels justificatifs**. Votre titre de transport Saônibus sera alors chargé à distance sur votre carte OÙRA! dans un délai de 48 heures à compter de la réception de votre formulaire.

### ↳ Vous avez perdu votre carte OÙRA! :

Pour toute demande de duplicata de votre carte OÙRA! :

- adressez un e-mail à [saonibus@transdev.com](mailto:saonibus@transdev.com) en précisant votre Nom, Prénom et adresse.
- envoyez une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et adresse et un chèque de 10€ au centre Transdev Rhône-Alpes : 340, rue Ampère - 69790 Genay ou à la Communauté de Commune Dombes Saône Vallée : 627, route des Jassans - 01600 Trévoux.

**À bientôt sur votre réseau – L'équipe Saônibus**

## Obtenez / Rechargez votre carte OÙRA! Formulaire

**Ce formulaire est à retourner à Transdev Rhône-Alpes : 340 rue Ampère, 69730 Genay**

**⚠ Les mentions précédées d'un \* sont obligatoires**

Aucun titre de transport ne pourra être délivré par correspondance sans ces informations.

Les informations à indiquer doivent concerner la personne qui utilisera le titre de transport, et non un éventuel représentant légal.

**Possédez-vous déjà une carte OÙRA ! \***  OUI  NON

**Si oui, indiquez son numéro \*** \_\_\_\_\_

**Si non,**  joindre 5€ de frais de dossier

**Titre de transport souhaité \* :**

Titre 10 trajets Saônibus (tarif : 8€)

Abonnement mensuel pour le mois de (à compléter) : \_ /20\_ (mm/aaaa)

↳ Permet la libre circulation sur le réseau Saônibus pendant 1 mois civil (du 1er au 30 ou 31 du mois)

**Précisez le type d'abonnement mensuel souhaité :**

Mensuel - tarif : 18 €

Mensuel tarif réduit (moins de 26 ans et plus de 64 ans) - tarif : 12 €

Mensuel CMUC - tarif : 9 €

Si vous possédez déjà votre carte OÙRA!, votre titre de transport Saônibus sera chargé automatiquement sur votre carte 48 heures après la réception de ce formulaire par nos services.

**Nom \* :** \_\_\_\_\_ **Prénom \* :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance \* :** \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Adresse complète \* :** \_\_\_\_\_

**Code postal \* :** \_\_\_\_\_ **Commune \* :** \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir les alertes SMS ou mail pour être informé(e) sur les perturbations du réseau (renseigner les informations ci-dessous)

**Tel mobile :** \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

**E-mail :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Photo d'identité  
type passeport  
obligatoire pour  
toute création  
de carte OÙRA!

**Date \* :** \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Signature du demandeur \***  
(représentant légal pour les mineurs)

**Joindre obligatoirement à ce formulaire :**

- Une photo d'identité + enveloppe timbrée et libellée à votre adresse (uniquement pour la création d'une carte OÙRA!)
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour l'abonnement CMUC : fournir la photocopie d'un justificatif CMUC
- Le règlement par chèque (frais de dossier + titre de transport), à l'ordre de Transdev Rhône-Alpes

# Conditions Générales d'utilisation de la carte OÙRA! délivrée par Saônibus

## Objet

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous l'appellation OÙRA!, comme support de titres de transport collectif en Région Auvergne-Rhône-Alpes. La carte OÙRA! est utilisable sur les réseaux partenaires signataires de la charte d'interopérabilité billettique Auvergne-Rhône-Alpes.

## Article I – Principes généraux

Les transporteurs partenaires peuvent émettre des cartes OÙRA! qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit, par chacun d'entre eux, dans un dépliant actualisé. Les cartes OÙRA! sont rechargeables et hébergent des titres de transport monomodaux propres à chaque partenaire ainsi que des titres multimodaux communs aux différents opérateurs. Chaque partenaire applique sa gamme tarifaire. Les tarifications actuellement en vigueur sur chacun des réseaux de transport concernés restent applicables.

## Article II – Les cartes

Chaque carte nominative a :

- Une face commune à tous les opérateurs, traduisant ainsi son utilisation multimodale.
  - Une face propre à l'émetteur de la carte ; les cartes nominatives comportent, notamment, les informations nominatives du porteur : nom, prénom, photographie. Les cartes anonymes ne portent pas de mentions nominatives, ni photo.
- La carte OÙRA! est délivrée dans les conditions définies ci-après. Sa détention et son utilisation par son titulaire valent acceptation, sans réserve, des présentes conditions générales d'utilisation.

## Article III – Le titulaire d'une carte OÙRA!

La carte OÙRA! nominative est personnelle et son titulaire peut être une personne physique ou morale. Elle est non cessible. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux.

## Article IV – Durée du contrat d'adhésion de la carte OÙRA!

Le contrat d'adhésion est valable 5 ans à compter de la date d'émission de la carte sans contact OÙRA!. À sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client et après règlement du prix de la carte sans contact au tarif en vigueur.

## Article V – Conditions d'utilisation de la carte OÙRA!

### 1- Pour Saônibus

La détention de la carte OÙRA! permet d'utiliser des titres de transport du réseau Saônibus. Ceci sous réserve du chargement dans la carte d'un titre de transport valable pour la période sur la ou les zones autorisées avec, si nécessaire, le droit à réduction associé et valide. La validation sur les pupitres conducteurs ou les valideurs est obligatoire lors de la montée et pour chaque voyage effectué (y compris en correspondance). En cas de doublé de carte ou de non validation, le client s'expose à une amende. En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte OÙRA!, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte OÙRA! ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement.

### 2- Pour les réseaux partenaires

Lors de la circulation sur un réseau partenaire, le titulaire d'une carte OÙRA! se doit de respecter les règles de transport relatives à ce réseau.

## Article VI – Conditions de détention de la carte OÙRA!

Le titulaire de la carte OÙRA! est responsable de son utilisation et de sa conservation. Les enregistrements des données liées à la carte OÙRA! ou leurs reproductions sur un support informatique constituent la preuve des opérations réalisées. Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi. Le titulaire pourra se voir retirer sa carte immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XIII.

## Article VII – Chargement et rechargement des titres de transport sur la carte

Les titres de transport Saônibus proposés à la vente par le réseau Saônibus peuvent être chargés sur la carte OÙRA!, selon le cas, à bord des véhicules, auprès des relais-vente, des agences commerciales et gares routières, certains automates de distribution et sur Internet (cartes nominatives uniquement). Les droits à réduction associés à ces titres seront chargés sur la carte OÙRA! nominative, dans les agences commerciales Saônibus.

## Article VIII – Remplacement d'une carte OÙRA!

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte OÙRA! doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits. Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est payant. Dans l'attente du remplacement de la carte, le client devra se munir d'un titre de transport payant.

## Article IX – Remboursement

Une carte OÙRA! n'est pas remboursable. Seuls les titres de transport Saônibus vendus par Saônibus et chargés sur une carte OÙRA! sont remboursés aux guichets des agences Saônibus selon les modalités en vigueur.

## Article X – Informations sur les données personnelles

### a. Responsable(s) du traitement des données personnelles

Le responsable est Transdev Rhône-Alpes, gestionnaire désigné par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Ce traitement est mis en oeuvre dans le cadre de l'activité Transport de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

### b. Finalités du traitement des données personnelles

Les finalités sont la gestion des données billettiques des activités Saônibus ainsi que la

validation des titres de transport des clients Saônibus. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée recevra de la part de Saônibus des données pour effectuer des analyses statistiques de l'offre, établir des indicateurs de suivi et améliorer la connaissance de la clientèle empruntant le réseau. Les informations nominatives peuvent être transmises à des tiers, nos partenaires signataires de la Charte d'interopérabilité billettique Auvergne-Rhône-Alpes et traitées pour faire des enquêtes par téléphone, courrier ou courriel.

### c. La collecte des données personnelles

- Nom, prénom, date de naissance, adresse complète  
- Numéro de téléphone, adresse e-mail (*facultatifs*)  
En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de carte OÙRA! ne pourra être traitée.

### d. La base juridique du traitement

Nous traitons ces données car ce traitement s'inscrit dans l'exécution du contrat de transport qui nous lie avec vous.

### e. Durée de conservation des données

- > Données clients et prospects à des fins commerciales et statistiques : 2 ans à compter de la fin de la relation contractuelle.
- > Données de validation : suppression complète du numéro de carte OU suppression conjointe de la date, de l'heure et du lieu de passage OU application au numéro de carte d'un algorithme cryptographique de « hachage » public réputé fort. Les données de validation (informations sur les déplacements des personnes, associées au numéro de carte ou de l'abonné, élément renvoyant indirectement à l'identité d'un usager), pourront être conservées pendant 48 heures au maximum et aux seules fins de lutter contre la fraude technologique.
- > Gestion des réclamations dans le cadre du post paiement : les informations nécessaires à la facturation (y compris les données de validation, à l'exception du lieu) peuvent être conservées pendant une durée de quatre mois à compter de la date des événements.
- > Gestion des impayés : les données sont retirées de la liste d'opposition dès régularisation des sommes dues ; à défaut de régularisation, elles seront conservées pendant au maximum deux ans à compter de l'inscription.

### f. Destinataires des données personnelles

Les destinataires de ces données sont les services compétents de Transdev Rhône-Alpes et de la communauté de commune Dombes Saône Vallée. Les informations personnelles que vous pouvez transmettre dans ce formulaire sont réservées à l'usage exclusif du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires énumérés dans les déclarations présentées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ainsi qu'aux tiers habilités à en connaître en application d'une disposition légale. Ces données sont destinées à Saônibus et à ses partenaires du bassin Auvergne-Rhône-Alpes adhérents à la Charte d'interopérabilité billettique sur cette région, dont la liste peut être consultée dans les agences commerciales et sur internet.

### g. Droits concernant vos données personnelles

Toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service commercial à l'adresse contact suivante : [rhone-sud@transdev.com](mailto:rhone-sud@transdev.com)

Si notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous pouvez contacter notre **Délégué à la protection des données Transdev - 3 allée de Grenelle - CS 20098 - 94442 Issy-les-Moulineaux. Ou par courriel : [dataprivacy@transdev.com](mailto:dataprivacy@transdev.com)**

### h. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : **Comission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07**

## Article XI – Réclamations

Toutes réclamations, suggestions ou informations concernant les conditions d'utilisation de la carte OÙRA!, sont à formuler à l'adresse suivante :

**Transdev Rhône-Alpes  
340 rue Ampère - 69730 GENAY**

Le titulaire d'une carte OÙRA! et son émetteur s'informent réciproquement sur les conditions d'exécution de l'opération contestée et l'émetteur fait diligence auprès de tout correspondant pour avoir communication des éléments relatifs à ladite opération. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée. Les deux parties s'efforcent de trouver une solution amiable en cas de litige.

## Article XII – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du titulaire

Le client peut résilier son contrat d'adhésion, à tout moment et sans fournir de justificatif, en restituant sa carte OÙRA! à l'un des guichets des agences commerciales Saônibus. La carte OÙRA! est invalidée à la date d'effet de la résiliation. La résiliation du contrat d'adhésion à l'initiative du titulaire ne donne lieu à aucun remboursement.

## Article XIII – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative de Saônibus

Le contrat d'adhésion est résilié de plein droit par Saônibus, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- En cas de fraude établie dans la constitution du dossier de demande de carte OÙRA! ;
  - En cas de fraude établie dans l'utilisation d'une carte OÙRA!. Saônibus signifie la résiliation au moyen d'un courrier adressé au domicile déclaré par le titulaire.
- Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte OÙRA! résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.